

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2019 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Christelle FOSSANO qui a donné pouvoir à Michel ENCELLE.

M. Alexandre GUER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2019
 1. Vote Compte Administratif COMMUNE 2018
 2. Vote Compte Administratif EAU 2018
 3. Vote Compte Administratif LOTISSEMENT 2018
 4. Affectation des résultats au budget COMMUNE 2018
 5. Affectation des résultats au budget EAU 2018
 6. Affectation des résultats au budget LOTISSEMENT 2018
 7. Vote Compte de Gestion COMMUNE 2018
 8. Vote Compte de Gestion EAU 2018
 9. Vote Compte de Gestion LOTISSEMENT 2018
 10. Vote Budget Primitif COMMUNE 2019
 11. Vote Budget Primitif EAU 2019
 12. Vote Budget Primitif LOTISSEMENT 2019
 13. Remboursement des frais engagés par les élus
- Questions et informations diverses

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 21/03/2019 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 29/03/2019.

1. Compte administratif 2018 Commune (7.1 – Décisions Budgétaires)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	82 442,21 €
Recettes d'investissement :	61 847,28 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 20 594,93 €

Résultat d'investissement N-1 reporté :	26 987,45 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	6 392,52 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	183 835,85 €
Recettes de fonctionnement :	191 957,79 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	8 121,94 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté :	367 830,87 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	375 952,81 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	6 392,52 €
Fonctionnement :	375 952,81 €
Résultat global :	382 345,33 €

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget général 2018.

2. Compte Administratif 2018 Eau (7.1 – Décisions Budgétaires)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	4 236,41 €
Recettes d'investissement :	4 645,80 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	409,39 €
Résultat d'investissement N-1 reporté :	5 845,13 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	6 254,52 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	13 654,55 €
Recettes de fonctionnement :	15 441,83 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	1 787,28 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté :	5 948,54 €

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	7 735,82 €
--	------------

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	6 254,52 €
Fonctionnement :	7 735,82 €
Résultat global :	13 990,34 €

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget eau 2018.

3. Compte Administratif 2018 Lotissement (7.1 – Décisions Budgétaires)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	114 802,35 €
Recettes d'investissement :	358 263,66 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	243 461,31 €
Résultat d'investissement N-1 reporté :	-266 558,16 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 23 096,85 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	385 350,72 €
Recettes de fonctionnement :	381 835,54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-3 515,18 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté :	216 373,28 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	212 858,10 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 23 096,85 €
Fonctionnement :	212 858,10 €
Résultat global :	189 761,25 €

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement 2018.

4. Affectation du résultat 2018 au budget Commune 2019 (7.1 – Décisions Budgétaires)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 8 121,94 €
- Un excédent reporté de : 426 526,51 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 434 648,45 €

- Un déficit d'investissement de : - 20 594,93 €
- Un excédent reporté de : 170 434,28 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 149 839,35 €

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 434 648,45 € à l'article 002 en recette.
- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 149 839,35 € à l'article 001 en recette.

5. Affectation du résultat 2018 au budget Eau 2019 (7.1 – Décisions Budgétaires)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 787,28 €
- Un excédent reporté de : 5 948,54€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 735,82 €

- Un excédent d'investissement de : 409,39 €
- Un excédent reporté de : 5 845,13 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 6 254,52 €

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7 735,82 € à l'article 002 en recette.
- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 6 254,52 € à l'article 001 en recette.

6. Affectation du résultat 2018 au budget Lotissement 2019 (7.1 – Décisions Budgétaires)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - Un déficit de fonctionnement de : | - 3 515,18 € |
| - Un excédent reporté de : | 216 373,58 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 212 858,10 €

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| - Un excédent d'investissement de : | 243 461,31 € |
| - Un déficit reporté de : | - 266 558,16 € |

Soit un déficit d'investissement cumulé de : - 23 096,85 €

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 212 858,10 € à l'article 002 en recette.
- De reporter le déficit d'investissement d'un montant de 23 096,85 € à l'article 001 en dépenses.

7. Compte de Gestion 2018 Commune (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

8. Compte de Gestion 2018 Eau (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

9. Compte de Gestion 2018 Lotissement (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

10. Budget Primitif Commune 2019 (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après présentation du budget primitif de la commune par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 525 269,05 €

Recettes : 525 269,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 356 840,82 €

Recettes : 356 840,82 €

11. Budget Primitif Eau 2019 (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après présentation du budget annexe EAU par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 20 356,68 €

Recettes : 20 356,68 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 16 522,60 €

Recettes : 16 522,60 €

12. Budget Primitif Lotissement 2019 (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après présentation du budget primitif de la commune par M. le Maire, le conseil municipal l'**approuve à l'unanimité** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 221 721,32 €

Recettes : 455 678,64 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 112 470,64 €

Recettes : 112 470,64 €

13. Remboursement des frais engagés par M. le Maire (7.7 – Avances)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le remboursement de frais engagés par monsieur Michel ENCELLE pour l'achat de rosiers pour un montant de 137,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

**Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.
Le conseil accepte à l'unanimité.**

14. Modification du PLU (8.4 – Aménagement du territoire)

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'il reste peu de terrain à bâtir en zone 1AU et propose de modifier le PLU en vue de passer la zone 2AU en zone constructible (1AU).

Il propose également de modifier l'article UB11.1 du PLU afin d'autoriser les couleurs de tuiles rouges, grises, noires et marrons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions de modification.

Questions et informations diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00